

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-351

présenté par
M. Le Fur

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	20 000 000	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	20 000 000	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	40 000 000	0
SOLDE	40 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les agriculteurs sont les acteurs majeurs de la transition écologique. Ils sont les premiers connaisseurs de la terre et sont en lien direct avec la sauvegarde de celle-ci. Pour répondre à cet enjeu majeur, ils adaptent sans cesse leurs pratiques. Aujourd'hui, une mutation majeure est en cours, à cause du changement climatique et à l'augmentation de la chaleur, la baisse des précipitations la crise et le manque d'eau est criant au sein de l'Agriculture Française. Sans cesse en mutation, cette agriculture a déjà réduit plus de 30 % de ses consommations d'eau sur ces 15 dernières années.

Toutefois, cela ne suffit pas, et nous ne pouvons continuer de voir l'eau tomber du ciel pendant 6 mois, et la rechercher les six mois suivants. Le Varenne de l'eau avait clairement annoncé qu'il était indispensable de mieux stocker l'eau l'hiver, et mettre en place des retenues colinéaires, précieux sésame de conservation d'eau.

S'il est difficile aujourd'hui de construire de grands barrages, de grandes retenues, comme nos prédécesseurs ont pu faire par le passé. C'est pourquoi, le présent amendement propose de concrétiser pleinement cette volonté en rajoutant 20 000 000 euros de crédits de l'action 10 « Prévention des risques naturels et hydrauliques » du programme 181 portant sur « la prévention des risques » et en diminuant ainsi d'autant l'action 28 « personnels œuvrant dans le domaine de la stratégie et de la connaissance des politiques de transition écologique » du programme 217

« conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durable »
afin de donner les moyens financiers qui permettrons aux agences de l'eau de mettre en œuvre un nouveau plan de retenues d'eau efficaces pour l'irrigation et l'arrosage.

Sachant que le renforcement des moyens doit impérativement s'accompagner d'un assouplissement des normes administratives en la matière et d'une instruction adaptée par les services déconcentrés de l'État.

L'auteur ne souhaite évidemment pas ponctionner les crédits de ce programme, importants au vu des enjeux de transitions écologiques mais se doit de rendre son amendement recevable au titre de l'article 40 de la Constitution. L'auteur demande donc au Gouvernement de bien vouloir lever ce gage.

S'il est indispensable que, dans le cadre des plans territoriaux d'actions prioritaires des agences de l'eau, en accord avec les différents acteurs, soient mises en chantier des retenues colinéaires permettant de capter l'eau du ciel lorsqu'elle tombe l'hiver pour la restituer ensuite durant l'été.